

Au titre des organismes de gestion des services de l'eau, MM :

- Hattab Abdenour : représentant l'agence nationale des barrages et transferts,
- Boussouf Mohamed : représentant l'Algérienne des eaux,
- Haffif Abdelkader : représentant l'office national de l'assainissement,
- Aïchaoui Ali : représentant l'office national de l'irrigation et du drainage.

Au titre des organisations professionnelles, MM :

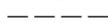
- Hamidi Boudjalhia Si Youcef : représentant la chambre d'agriculture de Chlef,
- Sadadaou Djamel Eddine : représentant la chambre de commerce et d'industrie.

Au titre des associations d'usagers, MM :

- Fellag Chebra Abd El Kader : représentant des irrigants de la wilaya de Chlef,
- Mezar Charef : représentant l'association de protection de l'environnement, de l'eau et de la nature.



Arrêté du 21 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 17 novembre 2011 portant composition des membres du Comité de bassin hydrographique «Oranie - Chott-Chergui».



Par arrêté du 21 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 17 novembre 2011, la liste nominative du Comité du bassin hydrographique « Oranie - Chott-Chergui » présidé par : M. Aïchaoui Tahar, directeur des études et des aménagements hydrauliques du ministère des ressources en eau, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 10-24 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 relatif au cadre de concertation en matière de gestion intégrée des ressources en eau, est composée comme suit :

Au titre de l'administration, Mme et MM :

- Siouda Abdelkhalek : représentant du ministre chargé des collectivités locales,
- Merah Mahmoud : représentant du ministre des finances,
- Bouriah Abdelmadjid : représentant du ministre chargé de l'énergie et des mines,
- Mekkakia Maâza Mohamed : représentant du ministre chargé de l'environnement et du ministre chargé de l'aménagement du territoire,
- Boudjemaâ Zerouk : représentant du ministre chargé de l'agriculture,
- Merbout Ghania : représentante du ministre chargé de la santé,

- Guellil Ahmed : représentant du ministre chargé de l'éducation nationale,
- Labed Djamel Eddine : représentant du ministre chargé de l'industrie,
- Benisad Mokrane : représentant du ministre chargé de la pêche,
- Deguiche Ali : représentant de l'agence nationale des ressources hydrauliques.

Au titre des collectivités territoriales, MM :

- Benali Brahim : représentant la wilaya de Mascara,
- Hamel Mourad : représentant la wilaya de Aïn Témouchent,
- Medgoul Brahim : représentant la wilaya de Naâma,
- Abboub Khelifa : représentant la wilaya de Sidi Bel Abbès,
- Karmouzi Mohamed : représentant la wilaya de Saïda,
- Cherifi Mahdi : représentant la wilaya de Tlemcen,
- Aït Mansour Abdenour : représentant la wilaya de Mostaganem,

Au titre des organismes de gestion des services de l'eau, MM :

- Oumrani Naceredine : représentant l'agence nationale des barrages et transferts,
- Benmalek Tayeb : représentant l'Algérienne des eaux,
- Fasla Abdelatif : représentant l'office national de l'assainissement,
- Djabri Ahmed : représentant l'office national de l'irrigation et du drainage.

Au titre des organisations professionnelles, MM :

- Bouanani Ghat : représentant la chambre d'agriculture de Mascara,
- Fella Rachid : représentant la chambre du commerce et d'industrie.

Au titre des associations d'usagers, Mme :

- Fakhet Kheira : représentant l'association de protection de l'environnement de la wilaya de Saïda.



Arrêté du 21 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 17 novembre 2011 portant composition des membres du Comité du bassin hydrographique «Constantinois - Seybouse - Mellegue».



Par arrêté du 21 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 17 novembre 2011, la liste nominative des membres du Comité du bassin hydrographique « Constantinois - Seybouse - Mellegue » présidé par : M. Bougueroua Omar, directeur de l'hydraulique agricole au ministère des ressources en eau, en application des dispositions de l'article 8 du décret exécutif n° 10-24 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 relatif au cadre de concertation en matière de gestion intégrée des ressources en eau, est composée comme suit :